



Union Nationale des
Accompagnateurs en Montagne

Assemblée Générale du 18 novembre 2017

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 (Patrick SCHLATTER Président)

Si un bilan existe, c'est qu'il est le fruit d'un investissement collectif.

Toutes les actions entreprises ne pourraient être faites sans la volonté et l'implication des membres du Comité Directeur qui ont tous œuvré bénévolement.

Mais nous n'oublions pas les « personnes ressources », Accompagnateurs en Montagne, juristes, inspecteurs, cadres de la fonction publique qui, par leurs compétences mais aussi leur intégrité, nous ont soutenus et permis d'agir.

Je tiens à remercier, au nom de nos adhérents, toutes ces personnes ressources ainsi que les membres du Comité Directeur pour leurs engagements auprès de notre syndicat.

✓ **Veiller au respect des textes de lois qui régissent notre profession et défendre nos prérogatives.**



Depuis quelques années, plusieurs manquements au respect de la législation ont vu le jour. Par exemple sur le site de l'inspection académique de la Savoie, des agréments ont été accordés pour la randonnée pédestre à des moniteurs de ski. En effet, laisser croire aux enseignants du secondaire que tout moniteur de ski peut encadrer la randonnée pédestre en montagne en l'absence de neige, constitue un préjudice à l'égard des Accompagnateurs en Montagne.

Face à l'incapacité (depuis trois ans) du service en charge des agréments à l'Inspection Académique, nous avons envoyé un courrier (1), au ton peu avenant j'en conviens, et mis en copie au Ministère de l'Éducation Nationale et au Ministère des Sports. Nous n'avons pas reçu de courrier en réponse, mais à ce jour tout est en ordre sur le site pour la Savoie. Néanmoins, nous vous conseillons de rester vigilants dans vos académies en n'hésitant pas à nous signaler tout autre problème. (Suivi du dossier P.SCHLATTER)



La parution de l'arrêté du 6 décembre 2016 (2) a demandé un travail considérable. Face aux conséquences néfastes pour les Accompagnateurs en Montagne, nous avons été dans l'obligation de mener une action immédiate et ceci sans attendre de nous retrouver lors de l'Assemblée Générale pour exposer la situation et avoir votre aval pour agir. Voici comment nous avons procédé :

- Comprendre l'origine de cette attaque contre notre profession. (3)
- Bloquer le processus par une action juridique (notre recours au Conseil d'État). (4)
- Informer massivement par un communiqué de presse. (5)
- Solliciter et rencontrer les Élus de montagne (notre présence au Congrès annuel de l'Association Nationale des Elus de Montagne). (6)
- Structurer un outil pour visualiser rapidement les conséquences de cet arrêté pour tous les Accompagnateurs en Montagne. (7)
- Solliciter des réunions sur tout le territoire avec les professionnels pour expliquer nos actions et en débattre. (8)
- Informer nos adhérents, envoi par mail avec des documents et liens hypertexte. (9)

Enfin, nous vous espérons nombreux à participer à la table ronde qui aura lieu le 17 novembre 2017 à Tréminis, veille de notre Assemblée Générale. (Suivi du dossier : E. DAVID - P.SCHLATTER)

✓ **Contraindre le ministère à revoir la procédure d'attribution du marché public du recyclage professionnel et nous intégrer aux instances consultatives et décisionnelles**

Depuis Mars 2015, nous avons adressé des courriers d'alerte et de requête au Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Ville, à Patrick KANNER (10) et au secrétaire d'État, Thierry BRAILLARD, à la Direction des Sports et au directeur de l'E.N.S.M. ainsi qu'au Pôle Montagne.

Nous avons sollicité et obtenu des rendez-vous avec le Ministère des Sports et de la Jeunesse et de la Ville et à l'ENSM. Ces rencontres nous ont permis d'exposer nos craintes quant à la procédure d'attribution du marché public du recyclage, mais il n'en résulta pas de décisions probantes.

Pour toutes ces raisons, en décembre 2015, nous avons interpellé l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports, les Inspecteurs Généraux (MM. BOERIO et MAUVILLAIN). Ceux-ci ont pris en compte les pièces et différents documents que nous avons portés à leur connaissance (11). L'Inspection Générale a rendu son rapport final aux ministres concernés en mai 2016. Ce rapport n'a été rendu public, par une mise en ligne, (12) que bien tardivement (13 janvier 2017). Celui-ci, caviardé sur bien des points, est dense en critiques et propositions qui recourent nos propres remarques et inquiétudes formulées en 2015.

Aucune disposition allant dans le sens des recommandations exprimées par les Inspecteurs Généraux pour rétablir des conditions légales d'attribution du marché public du recyclage n'a été entreprise par les services centraux placés sous l'autorité directe de Monsieur le Ministre et de Monsieur le Secrétaire d'Etat.

Nous avons adressé une demande de saisine à la Cour de Justice de la République (13) concernant MM. les ministres Patrick KANNER et Thierry BRAILLARD.

Cette action fut l'occasion de réaliser un communiqué de presse (14) en association avec deux autres syndicats l'ADDMES et le SIM. Un article paru sur Médiapart a également mis en exergue les manquements du Ministère.

Aujourd'hui nous avons participé à deux réunions au Ministère des Sports (15) (il en faudra encore d'autres). Cependant, nous pouvons affirmer avoir déjà entrepris un travail de remise à plat de l'attribution du marché du recyclage et également du contenu

pédagogique. Nous ferons le nécessaire pour qu'un recyclage mieux adapté soit opérationnel au plus tôt.

Pour ce qui est de l'intégration de l'UNAM au CSSM et surtout en Section Permanente de l'Alpinisme (les instances consultatives du Ministère des Sports). Nous présenterons prochainement au Ministère notre comptabilité attestant du nombre de nos adhérents et devrions en toute logique siéger dans ces réunions à partir de 2018. (Suivi du dossier : P.SCHLATTER - E.DAVID)

✓ **Confondre les véritables responsables de ces malversations**

Pour mettre fin à ces pratiques douteuses, nous avons fait un dépôt de plainte (16) le 27 mars 2017 :

Contre le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM), le Centre de Formation des Accompagnateurs en Montagne CFAM), contre X Pour discrimination syndicale, favoritisme et autres infractions au code des marchés publics, détournement de fonds, abus de biens sociaux et recel. (Suivi du dossier : P.SCHLATTER – E.DAVID)

✓ **Travailler avec les membres en charge de la formation au Ministère pour résoudre les difficultés rencontrées par les stagiaires du nouveau Diplôme d'Etat**

Une réunion de travail est déjà calée. Nous avons des retours de nos adhérents sur une partie des problèmes qu'ils ont rencontrés. Un collectif de stagiaire s'est créé et nous informe également de leurs requêtes (17).

Nous serons présents au Ministère le 30 Novembre pour rapporter les préoccupations exprimées par les stagiaires et surtout mettre tout en œuvre afin d'y remédier. (Suivi du Dossier : P.SCHLATTER)

✓ **Action commune avec d'autres syndicats professionnels**

Nous avons adhéré à l'Association des Professionnels du plein Air et de l'Outdoor (APSO) l'an passé. En effet, nous ne sommes pas le seul syndicat à avoir de la peine à nous faire reconnaître face à notre administration de tutelle. Les actions menées conjointement et la concertation préalable nous ont permis d'être plus efficaces dans les réunions, en présentant une unité et une complémentarité dans nos propos face à nos interlocuteurs.

Un autre syndicat était présent lors de la réunion du 16 octobre 2017 au Ministère des sports. Il s'agit du Syndicat International des Moniteurs de Ski (SIMS) qui a constaté nos préoccupations communes. Nous nous sommes rencontrés avec Johann KWIATKOWSKI (SIMS) le lundi 6 novembre, en présence de Yannick VALLENCANT (SIM) et de Françoise GENDARME (APSO), pour lui expliquer le fonctionnement de l'APSO. L'adhésion des moniteurs de ski de ce syndicat à ce groupement serait bénéfique pour nous tous. (Suivi du dossier : P.SCHLATTER – B.GOURDOU – P.J. COPIER)

✓ **Promouvoir notre métier**

Participations au salon du randonneur à Lyon

Nous étions présents les 24, 25 et 26 Mars 2017 au Salon du Randonneur de Lyon pour la troisième année consécutive. Nous y avons proposé plusieurs animations tout au long du Salon. Étaient présents pour renseigner le public et réaliser des animations : Jean Marc HERMES (coordinateur), Ariel NIETO, Maud GONDEAU, Pierre-Joseph COPIER, Nicolas TAVERNIER et moi-même. Ce salon est un événement important pour proposer nos produits au public. Ce fut aussi l'occasion de rencontrer et d'informer beaucoup de collègues (le SNAM n'était plus présent cette année).



Notre souhait serait que vous soyez nombreux à participer à ce tremplin pour vendre vos produits et vous faire connaître. Nous restons attentifs à toute proposition de participation et d'implication à cet ou d'autre(s) événement(s). (Suivi du dossier : JM. HERMES)

Adhésion à des entités de la montagne

Il est capital de se retrouver dans toutes les instances qui concernent de près ou de très près la profession. Nous avons adhéré l'an passé à Savoie Vivante (réseau des CPIE) et sommes rentrés dans son conseil d'administration cette année.

Par contre, nous avons des difficultés avec l'association ASTERS (74) qui travaille exclusivement avec la section Haute-Savoie du SNAM. Nous œuvrons pour faire cesser ces pratiques illégales de la part d'une organisation vivant exclusivement des subsides de la collectivité. (Suivi du dossier : M.GAY- E.DAVID – PJ COPIER)

✓ **Structurer la lisibilité des produits et des personnes pour les Accompagnateurs en Montagne**

Les tenues avec le logo sont toujours disponibles, avec les deux déclinaisons, une distinction dans le texte au dessus du logo : « Accompagnatrice en montagne » et « Accompagnateur en montagne ».

Carte Syndicale

Les cartes étaient attendues depuis l'an dernier, elles vous seront envoyées en même temps que votre attestation d'assurance par voie postale.

Écusson avec support velcro

Dans un souci de lisibilité, nous avons fait réaliser des



écussons à mettre sur les supports de votre choix. Nous avons décliné les broderies aussi en deux versions « Accompagnatrice en montagne » et « Accompagnateur en montagne ». Ils sont déjà disponibles.

(Suivi du dossier : M.GAY- M.GOUDEAU- L.FERCHAUD)

- ✓ **Favoriser par tous les moyens possibles le développement de l'activité économique de nos adhérents**

Les partenariats

Au niveau des fournisseurs, le partenariat continue et notamment avec le site de DIRECT MOUNTAIN et les offres de la société TRAVELSHOP.

Pour le matériel SALEWA et les autres marques proposées par le site <http://www.sportsoutdoorpro.com>, en vous rendant sur ce site et en cliquant sur notre logo, vous accédez à un tarif préférentiel sur une sélection de produits. Nous avons la possibilité de faire entrer dans cette sélection d'autres produits de leur site. N'hésitez donc pas à nous faire parvenir vos attentes en l'espèce.

Un détail qui a son importance : en cliquant sur « produits partenaires SNGM », vous accédez à cette sélection plus « typé » alpinisme avec les mêmes remises que nos collègues guides. Sympa, non ?

Les nouveaux venus de l'année : les téléphones CROSSCALL et le logiciel de cartographie GLOBEXPLORER (<https://www.globexplorer.fr/>). Egalement INOOK avec une offre professionnelle de raquettes à neige et de « pack-raquettes » pour les adhérents.

Une démarche pour un portage « Opérateur de voyage » est en cours avec « Les Matins du Monde ».

(Suivi des dossiers : D.TRUEL – X.POIGNANT – N.TAVERNIER- P.SCHLATTER)

Changement de compagnie d'assurances

Depuis notre création, nous avons eu quelques soucis pour répondre à toutes vos attentes en termes de couverture autre que RCP, que ce soit tant pour la caution bancaire que pour l'option « opérateurs de voyage ». Nous avons cherché et sommes désormais en mesure de vous présenter un panel de garanties pour un coût moindre en ne travaillant plus avec un courtier mais un assureur en direct. Ce qui était inenvisageable à la création de l'UNAM le devient désormais grâce à notre effectif qui progresse chaque année. (Suivi du dossier : JM.HERMES)

- ✓ **Améliorer les moyens de communications internes et externes**

Forum

Travailler et échanger à plusieurs à distance présente des contraintes. Pour y remédier nous avons créé le Forum, un outil indispensable. Nous avons l'ambition que cela devienne un


espace d'échange, de travail et d'information pour nos adhérents, voire même pour le grand public. Cela prend du temps mais nous espérons pouvoir ouvrir cet espace rapidement. (Suivi du dossier : L.FERCHAUD – X.POIGNANT)

Tables rondes et rencontres

Trois sujets majeurs, déjà portés à votre connaissance, impactent notre profession. Ils seront débattus à Tréminis à l'occasion de notre réunion nationale et également lors de nos déplacements en région (Oléron et le col de la Schlucht). Ils constituent des moments d'échange importants. (Suivi du dossier : E.DAVID)

✓ **Locaux**

Actuellement l'UNAM fonctionne uniquement par l'implication des membres du CD. Nous travaillons chacun avec notre propre matériel et la partie gestion des adhérents est assumée par Eric DAVID (secrétaire administratif) à partir de son domicile. Nous n'avons donc plus aucune raison de continuer à conserver des locaux sur Chambéry. Nous avons rendu les clés en mars et le montant des loyers économisés a été réaffecté dans nos actions. (Gestion du dossier : P.SCHLATTER)



Comme vous pouvez le constater, ces actions dans l'intérêt de notre profession ont nécessité une grande implication des membres du CD, du. Afin de pérenniser et faire aboutir ces actions, nous acceptons avec plaisir des énergies nouvelles et supplémentaires. Rejoignez-nous !



Pour le comité directeur, Patrick SCHLATTER.